

## Égypte : l'Autorité du médicament publie une liste des publicités non conformes

Compte Test - 2026-09-08 19:15:10 - Vu sur [pharmacie.ma](https://pharmacie.ma)

L'Autorité égyptienne du médicament (Egyptian Drug Authority – EDA) renforce sa surveillance de la promotion des produits de santé. Elle vient de mettre en ligne, sur son site officiel, une nouvelle liste consacrée aux «publicités non conformes», permettant au public de consulter les infractions publicitaires et promotionnelles identifiées par ses services.

Cette initiative vise à mieux protéger les patients face à la multiplication de contenus promotionnels susceptibles d'être trompeurs ou diffusés sans autorisation. L'EDA entend ainsi sensibiliser la population aux risques liés à certaines publicités concernant les médicaments et autres produits de santé, notamment lorsque les allégations avancées n'ont pas été évaluées par l'autorité réglementaire.

La liste recense plusieurs types d'infractions. Elle comprend notamment des publicités concernant des produits pourtant enregistrés auprès de l'EDA, mais dont les supports ou messages promotionnels n'ont pas reçu l'autorisation requise. Un produit peut donc être légalement enregistré tout en faisant l'objet d'une communication publicitaire non conforme. Selon l'autorité, de telles pratiques peuvent favoriser un usage inapproprié et exposer les patients à des risques évitables.

Plus préoccupante encore, la promotion de produits qui ne sont pas enregistrés auprès de l'EDA figure également parmi les infractions surveillées. Ces produits peuvent être présentés au public à travers des allégations médicales ou commerciales trompeuses, alors même qu'ils n'ont pas été soumis au contrôle réglementaire nécessaire ou qu'ils ne répondent pas aux exigences applicables.

Face à ces pratiques, l'Agence égyptienne incite les citoyens à ne pas se fier aux messages publicitaires dont l'origine ou l'autorisation ne peuvent être vérifiées. Elle recommande de consulter les sources officielles afin de contrôler à la fois le statut d'enregistrement d'un produit et la conformité de sa publicité.

L'autorité mise également sur la participation du public pour renforcer cette surveillance. Les citoyens peuvent signaler toute publicité suspecte via le service « Inappropriate Advertisement » disponible sur son site officiel, mais également par courrier électronique à l'adresse [pm.complaint@edaegypt.gov.eg](mailto:pm.complaint@edaegypt.gov.eg) ou par téléphone au 15301.

À travers ce dispositif, l'Égypte cherche ainsi à associer davantage les citoyens à la pharmacovigilance au sens large et à mieux encadrer un environnement publicitaire devenu particulièrement difficile à contrôler avec le développement des réseaux sociaux et du marketing numérique.